

DELIBERATION

Session ordinaire du 20 février 2015

L'an deux mille quinze, le 20 février à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de **Masquières**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2015

PRESENTS : MM Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Willy BIEBER – Prosper BASSET – Dimitry GRANDNER – André BOUYSSOU – Jean-Philippe CAPDECOMME – Patrick BEAUMIER – Jean-Luc AVEQUIN - Christine BOUYSSOU - Jacob SNOWBALL -

Excusés :

Secrétaire : M. Jacob SNOWBALL

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Vallon de la Vergnote : informations et décisions,
- 2 – Emprunts en cours : négociation ou remboursement anticipé,
- 3 – Aire de jeux et mobilier urbain : devis,
- 4 – Augmentation des heures de secrétariat : tableau des emplois,
- 5 – Nomination d'un 3^{ème} adjoint au Maire,
- 6 – Arrêté chiens errants,

Compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2014 :

M. P. BEAUMIER s'étonne que la conversation concernant la participation du Maire à la manifestation à AGEN organisée par la coordination rurale 47 ne soit pas retranscrite dans le dernier compte rendu du conseil du 2 décembre 2014.

M. A. BOUYSSOU déclare que le sujet de "l'aire de jeux et mobilier urbain" a déjà été abordé en séance du 2 décembre 2014 et que des devis ont été choisis. Il lui est répondu que c'est un dossier de subvention qui a été voté au cours de la séance du 2 décembre 2014 et que les devis ont été affinés.

Messieurs BEAUMIER et BOUYSSOU ne signent pas le compte rendu du 2 décembre 2014.

8.8 - ENVIRONNEMENT / 001-2015 :

1 - Vallon de la Vergnote : informations et décisions :

Monsieur le Maire demande à Patrick BEAUMIER, conseiller municipal de donner les dernières informations concernant le vallon de la vergnote.

P. BEAUMIER expose que la dernière version du plan de gestion n'est pas encore validée par le Conseil Général du 47 et l'Agence de l'Eau, alors qu'il correspond en tous points au cahier des charges fourni pour les 1ères demandes de subvention.

En décembre dernier, M. Thomas ASTRUC, Directeur au Conseil Général 47 du service de l'Agriculture de la Forêt et de l'environnement, et M. Daniel BORIE, conseiller Général du canton de Tournon d'Agenais, avaient assuré que la validation du plan de gestion du Vallon serait entérinée avant la fin de l'année 2014.

A présent, il conviendrait d'adresser un courrier expliquant cette situation au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour solliciter le versement du solde des subventions accordées à la commune dans le cadre du dossier acquisition et plan de gestion du Vallon de la Vergnote,

P.BEAUMIER remet à chacun des conseillers le budget prévisionnel 2015 qui doit être affiné pour une nouvelle demande de subvention auprès des partenaires de ce dossier.

Le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'adresser un courrier au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau,
- Décide de solliciter le Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour le versement du solde des subventions accordées à la commune dans le cadre du dossier acquisition et plan de gestion du Vallon de la Vergnote,
-

- Décide d'examiner le budget prévisionnel 2015 présenté afin de solliciter de nouvelles subventions,
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.3 – EMPRUNTS / 002-2015 :

2 - Emprunts en cours : remboursement anticipé :

Monsieur le Maire rappelle les différentes discussions concernant le réaménagement des emprunts communaux ou leur remboursement.

A ce titre, il présente aux conseillers la proposition émise par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE pour le remboursement anticipé de l'emprunt n° 36202643215 – référence 504010515, contracté par la commune le 22 février 1999, comme suit :

Capital remboursé par anticipation : 26.608,61 Euros – arrêté au 15 avril 2015.

Capital	26.608,61 Euros,
Intérêts normaux	90,73 Euros
Indemnité financière	3.384,62 Euros,
Indemnité de remboursement anticipé	212,87 Euros
TOTAL	30.296,83 Euros

Après négociation avec M. A. MENDOZA, chargé d'affaires au Crédit Agricole d'Aquitaine de BOE, la commune est exonérée de l'indemnité de remboursement anticipé, d'un montant de 212,87 Euros.

Le nouveau décompte de remboursement est donc le suivant :

Capital	26.608,61 Euros,
Intérêts normaux	90,73 Euros
Indem. financière	3.384,62 Euros,
TOTAL	30.083,96 Euros

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte de rembourser par anticipation l'emprunt n° 36202643215 (arrêté au 15.04.2015),
- Accepte la proposition de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE, pour un montant total de **30.083,96 Euros**,
- Décide que cette somme sera portée, aux articles et chapitres du budget 2015,
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – FINANCES LOCALES / 003-2015 :

3 – Aire de jeux et mobilier urbain : choix des devis :

M. le maire expose qu'il convient de délibérer pour arrêter les devis des entreprises intervenant pour l'Aire de jeux et le mobilier urbain.

A ce titre il présente les devis des entreprises suivantes :

- Sté ALEC – CALIGNAC - LOT de jeux – pour 4.169,00 € H.T soit 5.002,80 € TTC,
- Sté ALEC – CALIGNAC - Mobilier urbain (poubelles, rondins jeux et clôture) pour 3.372,20 € H.T soit 4.046,64 € TTC,
- Sté CARNEJAC - Mobilier urbain (2 tables) pour 600,00 € H.T soit 720,00 € TTC,
- Sté LAURENT MAT - Terrassement Géotextile, Gravier sec, Sable ..etc – pour 896,39 € H.T soit 1.075,67 € TTC.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents

- **décide :**
 - **Pour le lot de jeux** : A 7 voix pour et 4 voix contre,
 - de retenir le devis présenté par la Sté ALEC – CALIGNAC - LOT de jeux – 4.169,00 € H.T soit 5.002,80 € TTC,
 - **Pour le mobilier urbain** (poubelles, rondins jeux et clôture), fournitures de terrassement : à 9 voix pour et 2 voix contre
 - de retenir les devis présentés par :
 - La Sté ALEC – CALIGNAC - 3.372,20 € H.T soit 4.046,64 € TTC,

La Sté CARNEJAC - Mobilier urbain (2 tables) - 600,00 € H.T soit 720,00 € TTC,
La Sté LAURENT MAT - Terrassement Géotextile, Gravier sec, Sable – 896,39 € H.T soit
1.075,67 € TTC,

- De porter les dépenses en section d'investissement du budget 2015 à l'article 2113, opération n° 19,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

4.1 – PERSONNEL TITULAIRE / 004-2015

4 - TABLEAU DES EMPLOIS augmentation du temps de travail de Mme Adeline MURET, adjoint administratif 2^{ème} classe :

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de Mme Adeline MURET et par conséquent de créer un nouvel emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe de 13 heures hebdomadaires, en raison de besoins permanents de service (fonction de secrétaire de Mairie), à partir du 1^{er} mai 2015.

Le Maire, propose à l'assemblée,

d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} mai 2015,

- d'adopter le tableau des emplois suivant :

TITULAIRES - EMPLOIS PERMANENTS :

Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet
Filière Administrative				
Rédacteur	B	0	0	0
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	13
Filière Technique				
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	14

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du : 1^{er} mai 2015,
- de créer une vacance d'emploi, la décision étant soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire,
- De porter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois aux chapitres et articles du budget 2015 de la commune.

5.6 – EXERCICE MANDATS LOCAUX / 005-1-2015 :

5-1 - Nomination d'un 3^{ème} adjoint au Maire :

Considérant l'article L.2122-2 du CGCT, la commune peut prétendre à la nomination de 3 adjoints au Maire.

Monsieur le Maire propose la nomination de M. Prosper BASSET, au titre de troisième adjoint ayant pour délégation de fonction les activités de tourisme de la commune et la gestion des deux gîtes communaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ne souhaitant pas de vote à bulletin secret et à la majorité des membres présents :

Décide

à 7 voix pour, et 4 voix contre (P.BEAUMIER, A. BOUYSSOU, Ch.BOUYSSOU, J.L AVEQUIN)

- **de nommer M. Prosper BASSET 3^{ème} adjoint au Maire,**
- **Autorise** le maire à signer tous les arrêtés correspondants et documents nécessaires à la présente délibération.

5.6 – EXERCICE MANDATS LOCAUX / 005-2-2015 :

5-2 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :

Monsieur le Maire propose les nouvelles indemnités du maire et des adjoints suite à la nomination d'un troisième adjoint,

Vu la loi 2002-276 du 27/02/2002 par rapport à la démocratie de proximité,

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur n° NOR INT B 02 00076 C du 27 mars 2002,

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur n° NOR INT B 02 00087 C du 8 avril 2002,

Vu les nouveaux barèmes des élus locaux dans les communes de moins de 500 habitants,

Le Maire peut prétendre à une indemnité de fonction se montant au maximum à 17 % de l'indice brut 1015. Les Adjointes peuvent prétendre à une indemnité de fonction se montant au maximum à 6.6 % de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

Décide à 7 voix pour, et 4 voix contre (P.BEAUMIER, A. BOUYSSOU, Ch.BOUYSSOU, J.L AVEQUIN)

de fixer :

- l'indemnité de fonction du Maire à 11,77 % de l'indice brut 1015,
- celles des Adjointes à 4,12 % de l'indice brut 1015.
- d'inscrire ces charges au budget 2015 aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Il est précisé que l'indemnité du 3^{ème} adjoint a été compensée par la diminution des indemnités du maire et des deux premiers adjoints pour ne pas créer une charge supplémentaire pour la commune.

6 - Divagation des chiens et chats :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre un arrêté pour la divagation des chiens et des chats. A plusieurs reprises au cours de l'année le chenil Départemental a pris en charges des chiens et chats trouvés sur la commune.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité de ses membres présents.

Questions diverses :

- Plainte à la gendarmerie : M. le Maire informe le conseil de la plainte qu'il a déposée à la gendarmerie pour le vol, à deux reprises, du panneau "honneur à nos élus". Un nouveau panneau sera acheté.
- Vœux 2015 : M. André BOUYSSOU conteste ce qui a été dit au cours de la cérémonie des vœux du 18 janvier. Il explique que cette cérémonie n'est pas "une première" car les vœux ont toujours été adressés au cours de la soirée de la St Vincent. Monsieur le Maire répond que la soirée de la

Masquières 20 février 2015

St VINCENT est une fête dédiée aux vigneron. La cérémonie des vœux est une cérémonie à part entière pour l'ensemble de la population.

- Messe et décès : Prévenir les élus par le biais de la messagerie.
- Daniel BORIE, conseiller général du canton de Tournon : à l'occasion des prochaines élections départementales Daniel BORIE souhaite rencontrer l'ensemble du conseil municipal le 25 février à 18heures en mairie. Les conseillers seront présents.
- Comité des fêtes : Grâce à la réserve parlementaire le comité des fêtes a reçu 1.000,00 Euros qui devraient servir à l'achat de tables pour la salle des fêtes.
- Chemins MOLINIE : le Maire et les adjoints vont les rencontrer en mairie pour finaliser les dossiers de vente et de déviations.
- Projet d'aménagement de la mairie pour l'accessibilité et la mise en place de sanitaires : 3 architectes ou maîtres d'œuvre vont être consultés pour lancer le projet.
- Courrier de M. Michel BARRAL : par ce courrier M. BARRAL demande que le chemin de la fontaine de "Maux" soit rendu praticable. Se renseigner sur la nature juridique du chemin. Entretien du chemin "Côte longue" : André BOUYSSOU dit que le CPIE a la charge de son entretien.
- Mme Jeannette HYRONDELLE demande que les trous du chemin rural allant à sa propriété soient rebouchés.
- Chemins ruraux : un achat de castine va être commandé pour la réfection de l'ensemble des chemins ruraux les plus abimés. Les travaux seront entrepris au printemps par les conseillers volontaires.
- Réunions de Fumel Communauté : M. Jean-Claude RIGAL expose les décisions prises par le conseil communautaire en matière de voirie pour le budget 2015 et les problèmes rencontrés pour le budget 2015.
- Prochain conseil municipal : le vendredi 13 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 20 février 2015 à 23h00

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Thierry BOUQUET

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Prosper BASSET

Patrick BEAUMIER

Dimitry GRANDNER

André BOUYSSOU

Jean-Luc AVEQUIN

Jean-Philippe CAPDECOMME

Christine BOUYSSOU

Jacob SNOWBALL.